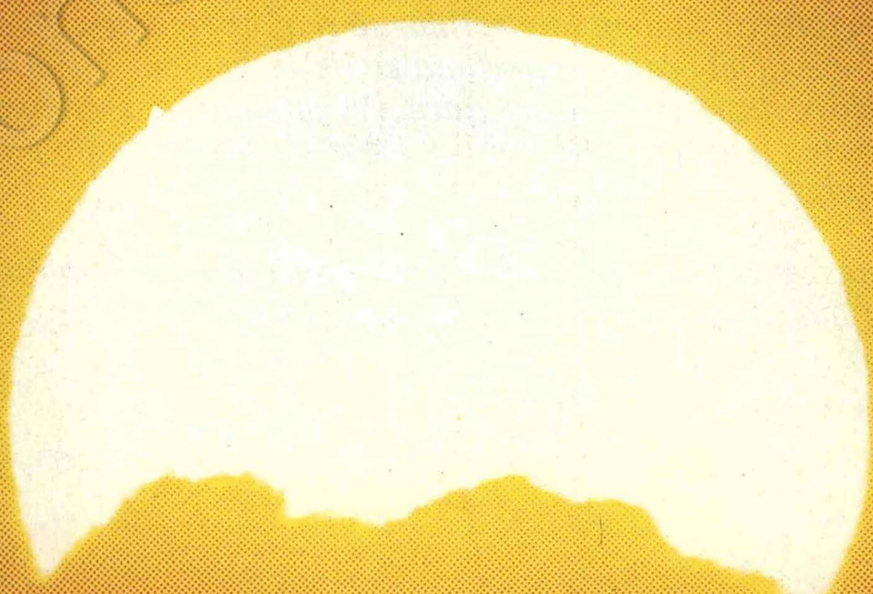
SPÉCIAL
Vendredi
Supplément au N°6 - Vendredi 10 février 1989 - ISSN 0995-0583 - Prix 5,00 F

MUNICIPALES : 12 ET 19 MARS 1989

LE MANIFESTE DES SOCIALISTES

PRENEZ LE PARTI DE LA VIE.



MARS 89
AGIR LÀ OÙ L'ON VIT

Coll. Fondation Jaurès

Le poing et la rose

Les 12 et 19 mars prochains, les élections municipales marqueront un moment fort de la vie politique française.

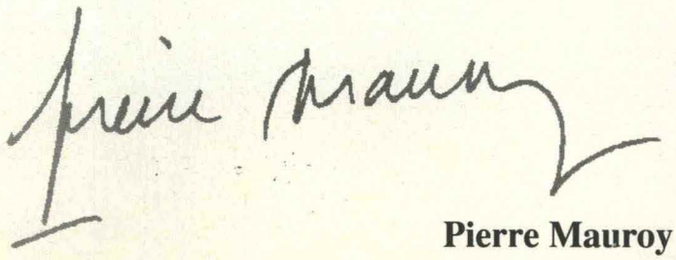
Cette consultation se situe en effet dans un contexte particulier. Elle est le premier rendez-vous de la décentralisation accomplie. Elle représente aussi le dernier scrutin avant le grand enjeu européen de 1993.

C'est dire qu'elle ne laissera aucun militant indifférent. Elections politiques, chacun de vous le sait bien. Nous avons voulu, malgré la difficulté, que nos listes traduisent au plan local la grande ambition pour la France exprimée par la campagne de François Mitterrand et son extraordinaire victoire du 8 mai dernier.

Faut-il pour autant sous-estimer les enjeux liés à la gestion municipale et à l'organisation des pouvoirs publics ? Notre manifeste municipal, c'est le moins qu'on puisse dire, n'est pas passé inaperçu. Nos propositions ont fait mouche, qu'il s'agisse de la fiscalité locale, du statut de l'élu ou des évolutions institutionnelles que nous n'avons pas craint de présenter. Nous les maintenons, et nous les soumettons au débat.

Les socialistes veulent une solidarité renforcée, une efficacité accrue, une démocratie approfondie. Ils le veulent au plan national. Mais ils veulent aussi faire de chacune des communes de France le creuset d'un espoir et d'une vision neuve de l'avenir de notre pays.

A toutes et à tous, je souhaite un bon courage pour une campagne qui s'annonce rude mais riche de sens et de possibilité de victoire.



Pierre Mauroy

Introduction

Les élections municipales ont certes une dimension locale très importante, mais elles ont aussi une dimension nationale et les socialistes ont à coeur de veiller à la cohérence et à la globalité des thèmes qui seront exposés par leurs candidats dans l'ensemble des communes.

Ce manifeste sera l'un des principaux éléments de cette cohérence. Il resitue les élections municipales de mars 1989 dans leur contexte politique, il met en valeur les principales propositions des socialistes pour cette élection, et précise nos positions sur l'ensemble des aspects de la vie locale.

Ce manifeste, n'est ni un document législatif, ni un document gouvernemental, c'est un texte qui trace pour l'action locale les axes et les perspectives que les socialistes s'efforceront de réaliser dans les mois et les années qui viennent.

Mars 1989 : Quelles élections municipales ?

Le contexte politique

Les socialistes ont une longue tradition d'action municipale qui s'est affirmée peu à peu depuis des dizaines d'années. Dans une situation nouvelle, celle de la décentralisation, des millions de Françaises et de Français ont fait confiance en 1983 au Parti Socialiste. Ils lui ont permis, dans le cadre de l'union de la gauche et des forces de progrès, d'être en mesure de gérer des milliers et des milliers de communes rurales ou urbaines.

En 1989 il faut renforcer notre influence dans ces municipalités et conquérir de nouvelles communes.



Le contexte politique nous permet cet espoir si nous savons rassembler encore plus autour de nous.

Le 8 mai 1988, François Mitterrand a été élu Président de la République avec 54 % des voix. Cette réélection d'un Président de la République, pour un deuxième mandat, unique dans l'histoire de la Vème république, le score obtenu par lui et le fait qu'il soit socialiste, a donné une impulsion positive à nos candidats aux élections législatives. Le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale a obtenu la majorité relative, et il existe une majorité absolue de gauche avec le groupe communiste.

Le Premier ministre est socialiste et son gouvernement a commencé à prendre et à faire voter des mesures qui vont dans le bon sens (mesures en faveur de la Nouvelle Calédonie, Impôt de Solidarité sur la Fortune, Revenu Minimum d'Insertion, mesures prioritaires en faveur de l'Education Nationale, etc...), d'autres vont être prises notamment en faveur des salariés et ce dans un climat économique qui n'est pas défavorable (inflation maîtrisée, croissance soutenue, maîtrise du chômage, réduction du déficit budgétaire).

La stratégie

Il s'agit de gagner les élections municipales de 1989, et pour aborder ces élections dans les meilleures conditions, il faut rassembler.

• Rassembler les socialistes et renforcer le parti socialiste : celui-ci né du rassemblement des socialistes, s'est continuellement enrichi par les éléments nouveaux adhérant à ses idées. Il est le premier parti de France et doit accroître sa représentation dans le plus grand nombre de communes.

• Rassembler la gauche : Cette volonté a toujours caractérisé notre démarche. C'est une orientation fondamentale des socialistes depuis le congrès d'Epinay en 1971. Nous la réaffirmons aujourd'hui.

• Assurer le rassemblement de la majorité présidentielle : La vocation du rassemblement de la gauche est de s'élargir. C'est une condition de succès. Il s'agit de tenir compte au mieux de l'évolution du corps électoral, et d'appuyer progressivement une transformation politique, économique et sociale pour plus de justice sur une base de plus en plus large. Les précédentes échéances électorales ont ouvert des occasions favorables.

Fidèles à leurs valeurs, les socialistes doivent tenir compte de l'évolution des aspirations des Français et de la modification de la situation politique créée par la réélection de François Mitterrand. Aujourd'hui ce sont toutes les composantes de la majorité présidentielle qui doivent être représentées sur nos listes.

Il nous faut rassembler les Françaises et les Français ayant voté pour François Mitterrand le 8 mai 1988, rassembler aussi les électrices et les électeurs qui acceptent de rejoindre cette majorité. Les responsables socialistes ont le devoir de faire prévaloir cette ambition au niveau local.

Les enjeux

Le premier enjeu de ces élections municipales c'est de permettre aux Françaises et aux Français de mettre en cohérence leur vote au plan local avec celui qu'ils ont effectué au plan national, à l'occasion des élections présidentielle ou législative.

Le deuxième enjeu c'est de permettre à des hommes et à des femmes de nous rejoindre à cette occasion.

Ceci sera possible si les uns et les autres trouvent ce qu'ils souhaitent dans les propositions que nous faisons. En effet, attentifs aux politiques locales, les Françaises et les Français sont attachés à leurs communes, dotées aujourd'hui de compétences élargies et de moyens nouveaux, grâce à la Décentralisation .

C'est en s'enracinant dans le pays, en prenant en compte la vie quotidienne de tous les Français, que les socialistes font vivre leurs idées. Or c'est dans chaque commune que doit s'exprimer prioritairement cette ambition.

A la veille du grand Marché Européen, les socialistes souhaitent, après les réformes apportées par la loi du 2 mars 1982, approfondir la décentralisation pour permettre aux communes de France, seules ou en coopération, d'être à parité avec les collectivités locales des autres pays européens.

Dans cette optique la FNESR et le PS organiseront au début juin les Etats Généraux des Elus Socialistes et Républicains sous l'intitulé "La ville au quotidien : l'Europe c'est l'heure".

En conséquence notre manifeste pour les élections municipales répond à ces aspirations. Il avance des idées novatrices, sur des sujets nécessitant des décisions législatives, afin que des progrès soient accomplis dans des domaines tels que : la coopération intercommunale, la réforme de la fiscalité locale, la défense du service public local et le statut de l'élu communal et il donne la position des socialistes sur tous les sujets relevant de l'action municipale.



Fondation Jean Jaurès

Quatre grandes avancées

La coopération intercommunale

L'union européenne va conduire la France à trouver des solutions plus globales et plus achevées à l'organisation de son territoire. Le rôle, le nombre et la taille des régions, les compétences des départements, tout cela devra être réexaminé.

La question de la coopération intercommunale se pose depuis plusieurs années, mais l'échéance européenne de 1992 doit être l'occasion pour nous d'aller plus loin, et d'approfondir la décentralisation sur ce sujet.

En effet, il existe en France un peu plus de 36.000 communes. Parmi elles 32.000 (90%) ont moins de 2.000 habitants, tout en recouvrant pourtant plus de 85 % du territoire, ne représentent qu'à peine plus de 25 % de la population.

Enfin, 20.000 d'entre elles ont moins de 500 habitants, proches du seuil critique nécessaire, d'activité économique, de services et de moyens.

Parallèlement, le coeur de nos grandes villes se vide peu à peu, au profit des bureaux de par les prix élevés des logements qui renvoient la population dans les communes de banlieue n'ayant pas les moyens de mener une politique cohérente entre elles et avec la commune centre. Cela aussi est un handicap face aux grandes métropoles européennes souvent mieux organisées.

Le nombre important des communes en France est cependant une grande richesse, notamment parce qu'elles représentent plus de 500.000 élus locaux qui constituent autant d'animateurs dont il serait dommage de priver l'action locale.

Pour renforcer le poids des collectivités locales tout en conservant l'ensemble des communes la seule solution n'est pas la fusion, mais une coopération intercommunale plus large à base d'incitation financière et de décisions législatives.

Une coopération intercommunale existe déjà depuis plusieurs décennies par l'intermédiaire de syndicats intercommunaux (SIVU, SIVOM) ou autres (districts, syndicat d'agglomération nouvelle, communautés urbaines). Plus récemment sont apparues d'autres formes de coopération spécifique (comité de développement, société d'économie mixte locale) ou plus globale (contrat de pays, charte intercommunale).

Tout cela doit être maintenant étendu et précisé. Mais encore faut-il qu'une certaine harmonisation, fondée sur quelques principes simples, intervienne en matière de limites intercommunales. Il convient que la carte des organismes intercommunaux soit redéfinie et harmonisée afin de correspondre à des espaces de vie urbains et ruraux réels, permettant l'application de politiques communes efficaces.

La coopération intercommunale en milieu urbain :

Toutes les formes de coopération doivent être encouragées, mais il est primordial de rappeler que vingt ans après la création des premières communautés urbaines, il est temps d'augmenter leur nombre, de repréciser leurs compétences et d'aller vers leur démocratisation. Des communautés urbaines d'un type nouveau seront donc proposées aux agglomérations urbaines.

Augmenter leur nombre : Une loi fixera les conditions de population qui fera qu'une zone urbaine devra être organisée en communauté urbaine. Des communautés urbaines seront constituées dans toutes les agglomérations de moyenne importance.

Repréciser leurs compétences : Ces compétences devront leur permettre d'avoir plus de moyens financiers directs, pour pouvoir mener de droit une politique globale dans les domaines élargis de l'aménagement urbain.

Il faut à la fois pouvoir permettre la capacité de prise de décision pour ce qui est de l'évolution de l'ensemble de l'agglomération, et en même temps veiller à préserver la vie locale.

Aussi, plutôt que de définir des blocs de compétence, conviendrait-il de définir des niveaux de compétence.

Seraient de compétence communautaire les grands projets, qu'ils soient d'aménagement urbain ou de développement économique, et la construction des grands équipements d'agglomération.

Seraient par contre de la compétence de la commune tout ce qui relève de la vie quotidienne au niveau des quartiers, ainsi que l'action sociale, culturelle et sportive.

Aller vers leur démocratisation : La désignation des conseillers communautaires se fera désormais à la proportionnelle. Le Parti Socialiste s'en félicite car cela constitue un progrés, bien que ce soit toujours au deuxième degré.

Il faudra aller plus loin, le conseil de la communauté devra, à terme, pouvoir être élu au suffrage universel direct.

La coopération intercommunale en milieu rural :

Dans le cadre des zones géographiques de solidarité naturelle, qui souvent correspondent aux limites des cantons ruraux, et autour du chef lieu de canton, la loi devra permettre une plus grande coopération librement consentie par la majorité des communes concernées.

Cette nouvelle communauté de pays aura une fiscalité directe, des pouvoirs étendus, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'investissements structurels, de développement économique, social et culturel et sera investi de nouvelles missions : lutte contre la désertification, aide à la création d'activités, etc... Cette réforme pourrait être l'occasion d'une redéfinition de l'action, de l'implantation et de l'organisation vers plus de polyvalence des services publics d'Etat sur le plan local.

Cette coopération rurale sera rendue intéressante par les incitations financières et fiscales qui y seront liées, par exemple dans le cadre de la répartition de la DGF et de la DGE, une part pourrait être accordée directement à ces nouvelles communautés, des subventions spécifiques pourraient leur être attribuées, notamment dans le cadre des contrats de plan Etat-Région.

A l'intérieur de ces communautés rurales, une concertation des acteurs de la vie économique et sociale sera organisée.

Une première étape sera franchie, en permettant aux SIVOM de se doter d'une fiscalité propre, afin de pratiquer une plus grande solidarité et de disposer d'une meilleure efficacité d'intervention.

La réforme de la fiscalité locale

La réforme fiscale devra tenir compte de la nécessité de cette coopération intercommunale, mais il est indispensable qu'elle prenne en compte aussi la nécessité d'une plus grande justice, et d'une plus grande efficacité économique.

En effet, grâce à la décentralisation, la commune peut intervenir dans de plus en plus de domaines. Mais ses interventions nécessitent des moyens financiers importants, une réforme de la fiscalité locale et une gestion financière, bénéficiant d'une amélioration progressive des conditions d'emprunts.

Situation actuelle

Les collectivités locales disposent de quatre grandes catégories de recettes : les impôts, les dotations et subventions de l'Etat, les emprunts et les recettes tarifaires et domaniales, et toutes ne pèsent pas d'un même poids.

Si le système fiscal local ne comprend pas moins de 42 taxes différentes, il repose à plus de 80 % sur les quatre impôts directs : taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti. C'est la taxe professionnelle qui est le premier impôt local, avec 40 % du total des recettes fiscales locales.



La mise en place des modalités de la fiscalité locale actuelle date d'une trentaine d'années. L'assiette des valeurs locatives s'est petit à petit, éloignée de la réalité. Les dernières références à des loyers réels ou estimés, remontent aux révisions des propriétés de 1961 à 1970, les bases imposables étant réévaluées de façon forfaitaire depuis.

La réforme de la fiscalité locale est une des conditions de l'approfondissement et de la réussite de la décentralisation. Il est nécessaire pour cela de clarifier l'impôt local.

Alors que la fiscalité d'Etat est en général relativement bien comprise, la fiscalité locale apparaît incompréhensible à une grande partie de la population. Près de 3 millions de recours concernant les impôts locaux, dont la moitié relatifs à la taxe d'habitation, sont déposés chaque année par des contribuables qui contestent la façon dont ils ont été imposés.

Enfin il faut rappeler aussi que la grande différence constatée au niveau des impôts locaux suivant que l'on habite dans une commune ou dans une autre est le plus souvent l'effet d'une très grande disparité des ressources entre les collectivités locales.

Vers la réforme

• La taxe d'habitation

Du fait de son poids et de son mode de calcul, la taxe d'habitation est mal ressentie par les contribuables et les élus.

Il est bon de rappeler que les exonérations ou les allégements décidés par les gouvernements socialistes, notamment en faveur des personnes âgées et de ceux ne payant pas d'impôt sur le revenu ont concerné au total, de 1981 à 1986, près de 4 millions de contribuables. Cela explique que de 1981 à 1986, les dégrèvements de taxe d'habitation soient passés de 1,8 milliards à 6 milliards de francs, soit plus qu'une multiplication par trois en cinq ans de l'effort exécuté par l'Etat qui compensait ces décisions auprès des collectivités locales.

La suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par un impôt local sur le revenu pourrait paraître plus juste, mais la diversité des situations et l'ampleur des transferts de charges conduisent à ne pas envisager cette mesure actuellement.

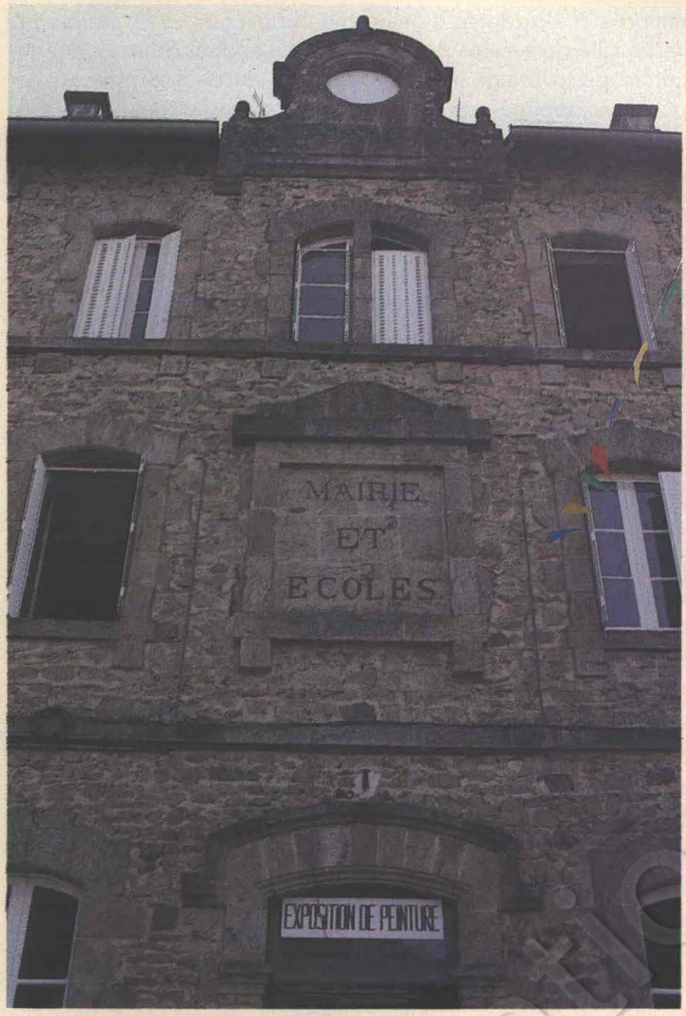
Quoi qu'il en soit, avec une nécessaire remise à jour des bases, une réforme devra être entreprise pour que la taxe d'habitation tienne compte des revenus.

Pour cette prise en compte, il sera notamment nécessaire d'introduire progressivement l'ensemble des revenus dans les bases de répartition de la taxe d'habitation, afin d'abaisser dans ces bases la part de la valeur locative forfaitaire.

• La taxe Professionnelle

La taxe professionnelle est aussi contestée, car elle est basée sur les salaires et les investissements en matériel. A ce titre elle est souvent qualifiée d'impôt "anti-économique". D'autre part il paraît difficile de faire prendre une part plus importante du poids de cet impôt par l'Etat. Il paraît donc nécessaire d'y apporter certaines réformes.

Coll. Fondation Jean Jaurès



Une refonte du mécanisme de cet impôt pourrait être envisagé en modifiant totalement ses bases et en l'établissant sur la valeur-ajoutée ou sur le bénéfice des entreprises, ou bien en intégrant seulement en partie ces nouvelles bases de manière à diluer dans un ensemble plus large les inconvénients des bases actuellement retenues.

En période de chômage une proposition apparemment simple pourrait être aussi l'allègement de la taxation sur la part réservée aux salaires, mais elle défavoriserait les entreprises à forte automatisation et risquerait à terme d'aller à l'encontre du résultat recherché, à savoir la création d'emplois.

De toute façon ces réformes ne baisseront pas globalement le niveau de l'impôt local touchant les entreprises. Enfin l'importance des transferts de charges qui seraient provoqués par ces réformes doivent inciter à la plus grande prudence. Dans la perspective du grand marché européen, l'objectif sera d'assurer à cet impôt une assiette permettant une plus grande neutralité au regard des activités économiques.

Par contre, au-delà des problèmes d'assiettes des améliorations concrètes de la taxe professionnelle peuvent être faites pour supprimer peu à peu les inégalités.

Cet effort doit être opéré, tout d'abord au profit des entreprises les plus taxées et des collectivités locales les moins riches. Ces améliorations passeront nécessairement par une péréquation meilleure et renforcée, tant nationale que départementale.

• La taxe sur le Foncier Bâti

Cet impôt ne suscite pas de contestation majeure, mais une révision des bases apparaît cependant nécessaire actuellement.

Toutefois la part de cet impôt dans l'ensemble du produit de la fiscalité directe locale ne cesse de s'accroître. Il représentait 24 % du produit des quatre taxes directes en 1988, contre 16 % en 1980.

De plus, la montée en puissance de cet impôt pèse sur les ménages, souvent modestes, propriétaires de leur logement grâce au système d'accession à la propriété sociale.

En conséquence, il apparaît donc important de ne pas exclure à terme la possibilité d'une réforme de la taxe sur le foncier bâti, tenant compte davantage de la valeur réelle des habitations comme base d'imposition.

• La taxe sur le Foncier Non Bâti

On ne peut pas trop demander à cet impôt, car les propriétaires fonciers en majeure partie agriculteurs, et représentant environ 10 % de la population ne pourront encore longtemps entretenir presque seuls 80 % de l'espace rural. D'autant plus que la politique de jachère et d'arrachage des vignes incitée par la CEE, va engendrer à terme des problèmes budgétaires dans certaines communes rurales.

Là aussi, une révision des bases est nécessaire, et de plus, l'instauration d'une surtaxe appropriée sur les terrains à bâtir permettrait de faire procéder à des allègements pour les agriculteurs qui sont manifestement trop taxés par cet impôt. Ce dernier devrait être revu à terme dans son ensemble, avec l'objectif de prendre en compte progressivement l'activité économique des exploitations agricoles.

Enfin les socialistes se félicitent de l'assouplissement récemment réalisé des liens règlementaires régissant la fluctuation des quatre taxes entre elles.

C'est pourquoi les socialistes proposent, dans un premier temps :

• d'effectuer une révision des bases pour les taxes foncières.

• d'obtenir une meilleure répartition entre les communes et entre les départements, des ressources provenant de la taxe professionnelle.

Et aussi :

• que le paiement des impôts locaux soit étalé sur l'année pour éviter que chaque contribuable ne se retrouve avec une somme trop importante à payer en une seule fois.



• que des modalités concernant les feuilles d'impôt soient adoptées pour permettre aux contribuables d'identifier clairement par qui ils sont imposés.

• que le contrôle a postériori sur les communes par les chambres régionales des comptes soit élargi.

Parallèlement, les socialistes souhaitent que le gouvernement engage, en concertation avec le Parti Socialiste , le Groupe Socialiste et la FNESR, les réformes nécessaires à la mise en oeuvre progressive des orientations décrites ci-dessus.

Le maintien et l'évolution du Service Public Local

La qualité des services publics locaux français est partout reconnue, il serait donc insolite que les socialistes ne valorisent pas ces services au moment où ils sont remis en cause pour des raisons idéologiques.

Au départ, essentiellement utilisés pour des services communaux classiques, comme les réseaux d'eau et d'assainissement et le ramassage des ordures ménagères, le service public local s'est progressivement étendu pour pallier les carences de l'initiative privée ou de l'Etat central.

Au niveau de l'action sociale, les services municipaux sont très tôt intervenus, notamment en développant l'assistance sociale. Ainsi, le service public a-t-il été, à chaque période de son histoire, profondément lié aux aspirations de la population. Il a pris en compte et assuré les prestationss qui relèvent de la vie quotidienne des gens, de l'accueil de la petite enfance aux besoins des personnes âgées. C'est très certainement les raisons pour lesquelles il est aujourd'hui perçu d'une manière particulièrement sensible par la population.

Pourtant aujourd'hui, le service public local est remis en question. En effet, une politique de remise en cause du service public est menée dans une série de communes de droite. Cette remise en cause peut aller jusqu'à la fermeture d'équipements culturels jugés trop peu rentables. Le service public local est donc confronté à un véritable défi. Pour y faire face, la réponse passe évidemment par la capacité de l'équipe municipale à s'adapter aux besoins nouveaux et à maintenir l'efficacité du service public. Il faut cependant affirmer que le critère de la rentabilité, essentiel aux entreprises privées, ne peut être appliqué seul aux services publics locaux en raison de leur fonction d'intérêt général

Confortés par la gauche de 1981 à 1986, de par la mise en place de la décentralisation, puis par un ensemble de mesures accompagnant cette décentralisation, les services publics locaux doivent se donner les moyens de leur modernisation. Cela suppose des fonctionnaires formés, qualifiés, et motivés.

De plus en plus nombreux sont les habitants qui choisissent leur commune en fonction de la qualité de son environnement éducatif, culturel ou sportif, la qualité de la vie dans les villes étant devenue essentielle.

C'est au sein des communes qu'ont pu se constituer des structures innovantes et efficaces prenant en compte des demandes sociales, mais il faut aussi rappeler qu'une meilleure efficacité de certains services (moyens lourds, organisation du travail), peut être recherchée dans la coopération intercommunale.

Le développement de ces politiques sera appliqué par le personnel de la Fonction Publique Territoriale. A ce propos le Parti Socialiste se réjouit du rétablissement du paritarisme au sein du Conseil National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), et du règlement de la situation statutaire des secrétaires de mairie à temps non complet.

Au-delà de cela, le Parti Socialiste souhaite que soit poursuivie l'amélioration du statut de la fonction publique locale, car les élus ont besoin de bons collaborateurs. Il est, en effet, fondamental que les fonctionnaires locaux se sentent considérés et aient un statut achevé, et amélioré.

L'existence de services communaux modernes et efficaces est un élement important du bien être des citoyens et l'existence de tarifs adaptés au niveau de vie des habitants, un élément pour réduire les inégalités.



Le statut de l'élu communal

Les socialistes veulent permettre à tout élu (notamment ouvrier, agriculteur, employé), d'avoir les moyens nécessaires pour pouvoir vraiment se consacrer au service de ses concitoyens.

La commune est la plupart du temps la collectivité locale qui permet à des hommes et à des femmes d'exercer leur première responsabilité politique. Mais la complexité des tâches électives exige aujourd'hui une plus grande disponibilité. D'où la nécessité de progresser à terme dans la définition d'un statut de l'élu communal.

Des éléments de ce statut existent : des indemnités sont versées aux maires et aux

adjoints en fonction de la taille démographique de leurs communes, il existe une possibilité pour les communes de décider d'une indemnisation, à la vacation du travail en commission pour les conseillers municipaux. Les maires et adjoints sont actuellement affiliés à l'IRCANTEC ce qui leur permet d'avoir un complément de retraite. Les communes peuvent cotiser au profit d'associations de formation des élus, certaines autorisations d'absence sont données aux élus employés du secteur privé ou fonctionnaires.



Pour avancer dans le sens d'un statut de l'élu plus complet, plusieurs dispositions devraient être prises :

• Etendre les possibilités d'absence et préciser la question de la réintégration.

Il apparaît utile de rappeler les droits existants, souvent mal connus dans le secteur privé. Pour aller plus loin, après concertation entre les grandes associations nationales d'élus et les organisations patronales nationales, il sera utile de préciser et étendre par voie législative, les conditions sur les droits d'absence et de réintégration dans le secteur privé. Les droits d'absence dans le secteur public seront aussi élargis.

• Mettre en place un système cohérent de formation des élus.

En plus des subventions par les collectivités locales aux associations de formation, le financement de la formation des élus pourrait être développé grâce à un système de cotisations obligatoires pour les collectivités locales et les élus.

• Préciser et élargir les modalités de droit à la retraite.

Il faut étudier la possibilité de négocier un système de cotisation double pour le premier mandat afin d'améliorer le niveau des retraites.

• Revaloriser les moyens matériels.

Il convient de poser clairement le problème de la revalorisation de l'indemnisation des maires et adjoints à la fois pour compenser leurs absences professionnelles, mais surtout dans tous les cas où le plein temps est nécessaire, et de poser parallèlement le problème du statut fiscal de l'ensemble des élus.

Il apparaît également utile de mieux faire connaître les possibilités dont disposent les communes d'indemniser les conseillers municipaux à l'occasion de leurs travaux en commission, et peut être même de fixer quelques règles forfaitaires.

Ces avancées ne devront pas concerner seulement l'élu politique, mais devront aussi peu à peu s'appliquer, avec les adaptations nécessaires, aux élus associatifs locaux, ou membres de conseils communaux divers.

Il existe déjà des règles d'indemnisation pour les participants, notamment dans le domaine des offices d'HLM et des CCAS. Il conviendrait de s'inspirer de ces règles pour les étendre à l'ensemble des élus associatifs ou personnes membres des commissions, conseils, comités et offices périphériques aux municipalités (offices de la culture, des sports, conseil de prévention de la délinquance, etc...), en ayant auparavant lancé une négociation entre les divers partenaires sur l'origine des financements nécessaires à cette indemnisation.

Au-delà de ces quatre grands axes, sur lesquels les socialistes s'engagent à mener les combats nécessaires au niveau national, le Parti Socialiste affirme avec force que la commune est le lieu privilégié d'actions concrètes locales en faveur du développement dans la solidarité.

La commune, lieu privilégié pour l'action locale

Agir pour le développement dans la solidarité, en vue d'un meilleur progrès social, tel est le fil conducteur de l'action des socialistes.

La commune doit être le lieu privilégié : de la démocratie locale avec notamment la participation accrue des femmes, du développement économique local en faveur de l'emploi, de l'insertion des personnes âgées et des handicapés, de l'intégration des immigrés, de la lutte contre les inégalités, de l'éducation et de la formation des jeunes, de la sécurité, de la protection de l'environnement et du cadre de vie, de l'action sportive, de l'action culturelle et de l'ouverture sur le monde.

La démocratie locale

La question du regroupement des élections est maintenant posée en France et le Parti Socialiste y est favorable.

Cependant les élections municipales auront toujours un caractère particulier pour les électeurs. En effet la commune reste la collectivité locale qui permet d'expérimenter au mieux la concertation permanente, au plus près des citoyens.

Les conseillers municipaux doivent tous être associés à la réflexion dans les commissions municipales. Les citoyens qui le souhaitent, notamment les responsables d'associations doivent l'être dans les commissions extra-municipales. De plus les conseils municipaux d'enfants ou de jeunes sont des initiatives qu'il convient d'encourager.

Les associations doivent être des partenaires privilégiés pour les municipalités socialistes, sur la base notamment d'une méthode contractuelle. Pour les socialistes, le développement de la vie associative n'est ni un risque, ni un luxe, c'est une nécessité de la vie sociale et une chance pour l'épanouissement individuel.

A l'initiative du Conseil Municipal, la population d'une commune peut être consultée dans son ensemble sur un sujet précis. Le Parti Socialiste est favorable à ce type de consultation et ne peut que l'encourager.

L'information doit pouvoir être diffusée auprès des associations, mais aussi auprès de l'ensemble de la population. Les bonnes relations entre la commune et les associations sont nécessaires pour l'avancée de problèmes complexes comme: la formation, l'insertion sociale et professionnelle, la lutte contre l'illettrisme et la gestion d'équipements sociaux, culturels, sportifs et de loisirs.

Les minorités institutionnelles du conseil municipal doivent voir leur droit d'expression protégé, en ayant la possibilité par exemple de pouvoir inscrire leurs positions, en annexe aux délibérations du conseil municipal.

La nouvelle règle que s'est donnée le Parti Socialiste de placer 30 % de femmes en position éligible permettra à plus de femmes d'avoir la possibilité d'accéder et de participer à la vie politique locale. Mais cette règle ne sera vraiment efficiente pour les femmes que si, par ailleurs, des mesures spécifiques sont prises en leur faveur dans les domaines tels que la garde des enfants et la formation.

Le Parti Socialiste souhaite l'abaissement de 3.500 à 2.500 habitants du seuil d'application de la loi de 1982 réformant le mode de scrutin pour les élections municipales. Cette loi est en effet désormais unanimement appréciée et il est souhaitable d'élargir son champ d'application.

Développement économique local

Les communes doivent mener résolument une action pour le développement économique et la défense énergique de l'emploi.

L'action des communes doit être un élément de l'action globale en faveur de l'emploi, car les réponses dans ce domaine n'appartiennent pas seulement à l'Etat et aux institutions nationales, bien que ces derniers aient un rôle important à jouer, notamment par une politique d'aménagement du territoire.

Un politique nationale d'aménagement du territoire reste en effet nécessaire en France pour corriger les déséquilibres existants qui risquent de s'accroître du fait de l'Europe si l'on laisse se développer une seule politique libérale.

Mais la notion de développement local est importante, car de plus en plus d'actifs veulent créer leurs entreprises dans la commune où ils vivent, et les communes sont très soucieuses des problèmes d'emplois sur leur territoire.

La loi du 2 mars, qui autorise les collectivités locales à intervenir en matière économique n'a pas soulevé de problèmes majeurs dans son application et les engagements financiers de ce type d'intervention ont augmenté régulièrement. Mais la loi du 5 janvier 1988 a sérieusement amputé ces initiatives, elle devra donc être revue.

De nombreuses actions sont menées au sein des municipalités socialistes, telles que :

• Initiatives pour attirer des entreprises extérieures par la publicité sur les atouts de la commune, mise en place de fonds d'aide spécifique pour les créateurs, création de zones industrielles et ateliers relais sur mesure, démarchage ou mise en place de relais à l'étranger, mise en place de réseaux d'informateurs auxquels participent des acteurs locaux.

• Valorisation du tissu économique local par la mise en place de fonds de développement, création de centres de formation spécifiques aux industries locales, implantation de centres de recherche sur les technologies dominantes dans le bassin

d'emploi, création de "clubs" où la collectivité et les industries mettent en commun leurs capacités de contacts pour ouvrir de nouveaux débouchés aux productions locales et de nouveaux services aux entreprises, développement de l'économie sociale, exonération de la taxe professionnelle, etc...

Il faut aller plus loin. Un véritable développement local doit, pour réussir, réunir plusieurs conditions :

• Une planification moderne dans le cadre des contrats de plan visant à harmoniser les initiatives locales et les objectifs nationaux, un partenariat actif associant des partenaires complémentaires.

• La création de centres de soutien ou d'accompagnement. Il est de plus en plus admis qu'il faut créer des agences ou centres de développement comprenant des agents de haut professionnalisme et insister tout particulièrement sur la formation, l'information, et l'accompagnement. De plus un guichet unique d'accueil, d'information et de conseil aux entreprises, au niveau départemental, devrait être organisé par tous les partenaires.

• Une réforme du système des aides financières. L'aide financière n'est pas la seule forme d'aide, mais elle reste essentielle. Le créateur, sauf exception, ne peut pas faire face seul aux investissements. L'appel à l'épargne locale ne doit pas être négligé. Le département doit être autorisé à verser directement des primes, et la prime d'aménagement du territoire régionalisée doit être rétablie.

• Le développement des réseaux de solidarité. Il est important que se créent des "réseaux de solidarité" entre les entrepreneurs eux-mêmes. Le fait pour un "volontaire" de connaître une réalisation réussie, proche de lui, augmente sa confiance et la crédibilité du développement local.

• Le département et pas seulement les régions devrait pouvoir participer au capital des sociétés de développement régional.

• Il convient d'organiser un mécanisme institutionnel permettant aux grandes entreprises privées ou publiques de tenir informées les collectivités locales de leurs décisions afin de préparer leurs conséquences économiques et sociales.



L'insertion des personnes âgées et des handicapés

• Les personnes âgées :

Compte tenu des progrès de la science et du niveau de vie, le nombre de personnes âgées augmente. La vieillesse est maintenant une période longue que les hommes et les femmes veulent vivre du mieux possible.

La commune doit s'associer à une politique de maintien à domicile, à toute politique d'animation, et doit prendre des initiatives pour utiliser au mieux l'expérience et le savoir faire des personnes âgées qui veulent se mettre au service de l'intérêt général, à l'heure de la retraite.

L'installation subventionnée de téléphones-alarme chez les personnes âgées est une démarche sécurisante dans le cadre d'une politique de maintien à domicile.

Un problème particulier concerne l'augmentation importante du nombre des personnes âgées de plus de 85 ans. Elles seront près d'un million en l'an 2000. Pour la première fois de l'histoire des hommes, il y aura deux générations de retraités sous un même toit, et des personnes âgées dépendantes vont se trouver à la charge de personnes elles-mêmes âgées. Il faudra faire des efforts quantitatifs et qualitatifs pour les accueillir, et aussi : favoriser le développement de l'activité d'auxiliaire de vie, accélérer la médicalisation des maisons de retraite et augmenter l'aide aux familles.

A côté du système de l'obligation alimentaire de moins en moins facile à mettre en oeuvre il importe d'évoluer vers le traitement des problèmes d'hébergement et d'assistance aux personnes âgées en terme de solidarité.

• Les handicapés ou grands accidentés de la vie :

Ce problème est très douloureux et très complexe d'autant plus qu'il y a des niveaux de handicaps très différents.

Mais pour ces hommes et ces femmes nés avec un handicap, l'ayant contracté au cours de leur vie, ou "cassés" par un accident, qui peuvent encore et qui veulent s'insérer dans la cité, les communes doivent pouvoir leur donner le moyen de vivre mieux.

L'intégration scolaire et sociale, les facilités de circulation, de stationnement, de logement adapté et les accès aux lieux publics doivent leur être facilités . Les moyens techniques permettant de surmonter leurs handicaps doivent être développés chaque fois que cela est possible, notamment pour l'information. Il faudra aussi veiller à ce qu'ils ne soient pas victimes d'exclusions délibérées. De plus le développement de l'activité d'auxiliaires de vie devra être aussi favorisé.

L'intégration des immigrés

Il ne saurait y avoir de politique d'intégration des populations issues de l'immigration que si elle est globale, prévoyant des dispositions générales pour l'ensemble des populations défavorisées, des actions spécifiques visant la promotion sociale des immigrés et de leurs familles, et des mesures incitatives concernant notamment les communes faisant un ef-

fort particulier, par exemple dans le secteur de l'école et du logement

L'intégration est un processus qui passe, à terme, par l'acquisition de la citoyenneté française avec ses droits, dont le droit de vote, et ses devoirs.

En ce qui concerne les immigrés non Français, et le problème de leur droit de vote aux élections locales, le Parti Socialiste réaffirme sa position. Il pense qu'il y aurait une certaine logique de permettre aux étrangers vivant dans une commune et y payant des impôts de participer aux élections locales, comme cela se fait déjà dans d'autres pays européens.

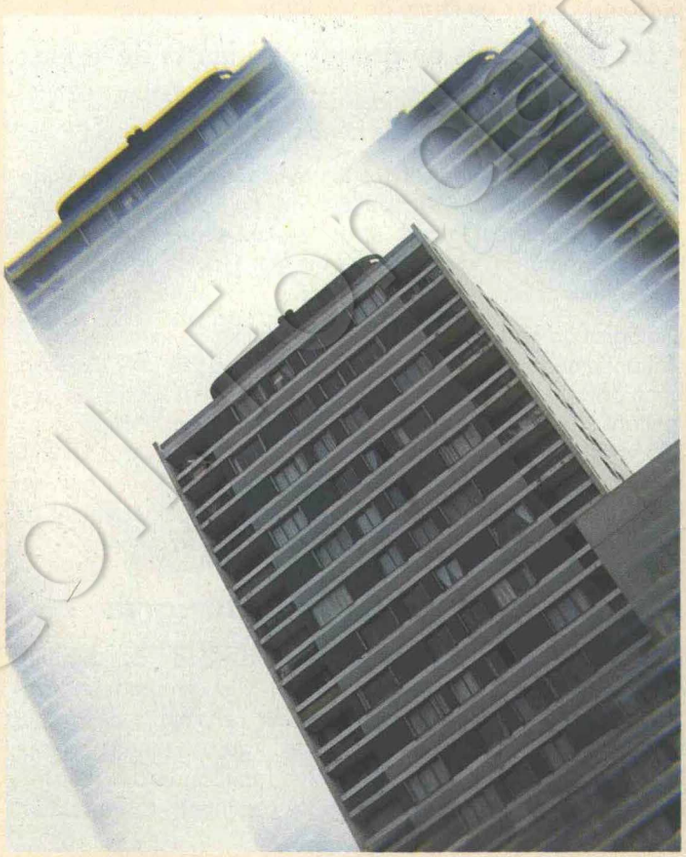
Mais les socialistes constatent par ailleurs qu'à l'heure actuelle cette réforme poserait en France un certain nombre de problèmes.

Il appartient au Parti Socialiste de contribuer à les résoudre et de faire évoluer les mentalités. Pour cela dans un premier temps, il multipliera les expériences de participation d'étrangers aux travaux du conseil municipal par exemple par la désignation au sein des communes concernées de représentants de ces communautés participant à la gestion municipale comme "membres associés".

De plus le Parti Socialiste s'engage à ouvrir ses listes à des Français d'origine immigrée pour les élections municipales.

La lutte contre les inégalités

Partout les socialistes devront veiller dans leurs municipalités à ce que jouent de nombreuses solidarités.



Les communes doivent prendre aussi en compte une question essentielle comme la santé, et mener des actions spécifiques dans ce domaine, notamment dans les services de prévention tels que la protection maternelle et infantile et la santé scolaire.

Les conseils communaux d'action sociale doivent être un instrument important d'action sociale multiforme.

Deux problèmes doivent retenir particulièrement l'attention des socialistes : le logement et l'urbanisme, ainsi que la lutte contre la pauvreté et la précarité.

• Le logement et l'urbanisme.

Les socialistes doivent faire un effort important de construction et de réhabilitation pour le logement social, afin que soit accéléré l'accès des citoyens modestes à un type d'habitat confortable et moins coûteux dans un cadre de vie de qualité.

Le logement est un facteur d'équilibre social de la ville lorsque les différents types de logements, co-propriétés et locatifs, parc social et parc privé, grands logements et petits logements se trouvent réunis autant qu'il est possible dans les mêmes quartiers.

Pour plus de solidarité, il convient de poursuivre et d'intensifier les actions impulsées par les socialistes afin de mieux assurer le droit au logement pour tous ainsi que les solidarités entre les catégories sociales et entre les quartiers.

L'approfondissement de l'action des Fonds Départementaux d'Aide aux Loyers (FDAL) permettra d'apurer la situation des Offices H.L.M., dont les nombreux impayés de loyer contribuent à entretenir les problèmes de trésorerie.

Une mobilisation importante des moyens financiers devra être envisagée sous une forme contractuelle par l'Etat, les collectivités locales et les Offices d'H.L.M. pour lancer un grand programme de construction et de réhabilitation de logements sociaux.

Il s'agit de rendre à la ville sa cohésion et pour cela il est nécessaire de mener quatre actions prioritaires :

• conforter et parfois sauver les centres qui doivent garder ou retrouver, outre leur rôle commercial et économique, leur fonction d'accueil, d'animation culturelle, de lieu de rencontres et de brassage des populations.

• poursuivre et amplifier l'action dans les quartiers périphériques, afin de leur redonner une identité.

Les quartiers péri-centraux, situés entre le centre et les banlieues subissent des dégradations importantes.

Il se forme ainsi de véritables "trous dans la ville", que notre volonté d'un meilleur fonctionnement du marché du logement comme d'un équilibre social retrouvé de nos agglomérations nécessite, de résorber par des moyens appropriés (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, programmes locaux de l'habitat, acquisition-amélioration de logements anciens par les organismes d'H.L.M...).

Collection Parlementaire

• Aider les villes de banlieue à avoir leur identité et leur originalité propres en leur donnant le maximum de fonctions car elles cumulent actuellement des handicaps.

Des programmes pluri-annuels de revalorisation seront conduits dans les meilleurs délais.

La diversification des logements et des équipements, la réhabilitation des espaces publics, le développement économique et culturel sont les instruments essentiels d'une politique urbaine qui fédère les initiatives au service d'un projet communal ou intercommunal.

• Maîtriser le développement des grandes zones pavillonnaires en construisant, lorsque c'est nécessaire, de nouveaux quartiers articulant logements individuels et collectifs, accession à la propriété et locatifs, locatif privé et locatif social, mais aussi services et lieux de rencontre.

Les conditions de logement et la vie dans les villes étant une des formes des inégalités de notre société, que nous avons pour dessein de corriger, elles réclament une action vigoureuse, notamment dans la maîtrise du foncier.

Enfin, l'Etat doit favoriser le passage du développement social des quartiers au développement social des villes et des agglomérations pour prévenir les problèmes avant leur aggravation et instaurer de nouvelles solidarités.

• La lutte contre la pauvreté et la précarité.

Face à la pauvreté, face à ceux qui aujourd'hui n'ont plus de ressources, les socialistes ne se sont pas contentés de prolonger les plans de pauvreté pour l'hiver ou de favoriser le développement des restaurants du coeur, ils ont instauré un véritable droit au revenu et à la réinsertion : le Revenu Minimum d'Insertion.

L'adoption du RMI, qui est une grande mesure sociale, va entrainer de nouvelles responsabilités pour les communes. En effet le RMI va être attribué conjointement par les services de l'Etat et du Conseil Général, mais les mesures d'accompagnement pour l'insertion seront de la responsabilité de commissions locales d'insertion dans lesquelles seront représentées les communes.

La loi prévoit que les bénéficiaires du RMI pourront s'adresser aux Centres Communaux d'Action Sociale qui sont reconnus comme services instructeurs des demandes. En zone rurale, les communes pourront être aidées dans l'instruction des demandes par des associations agréées et notamment par des centres sociaux.

Selon la situation des demandeurs, les formules d'insertion prendront des formes extrêmement diverses. Les socialistes sont amenés à privilégier la formation comme voie prioritaire de réinsertion, mais à côté des actions de formation pourront être mis en place un certain nombre de tâches d'intérêt et d'utilité collectifs. De plus l'action de réinsertion touchera également la santé, le logement et l'ensemble des éléments de la vie quotidienne.

Pour la partie la plus marginalisée de la population actuellement sans ressources, les actions de préinsertion et de réadaptation sociale devront nécessairement être mises en oeuvre.

Les associations auront un rôle important dans la mise en place des mesures d'accompagnement du RMI et notamment des mesures d'insertion.

L'éducation , la formation et l'insertion des jeunes

La mise en oeuvre des stratégies éducatives locales, l'attention portée à la qualité et au développement de l'école , doivent constituer l'un des éléments essentiels des politiques municipales.

Une action municipale résolue en faveur de l'école et de la formation pour l'accès de tous à la culture doit être entreprise.

La décentralisation a renforcé les responsabilités des communes en matière d'éducation. Outre leur responsabilité en matière d'investissements concernant les écoles maternelles et primaires, les communes peuvent aussi prendre des initiatives éducatives directes ou indirectes avec et autour de l'école.

La commune, partenaire naturel de l'école, doit jouer pleinement son rôle en créant toutes les conditions pour la réussite et l'épanouissement de chaque enfant.

La commune doit pouvoir être à l'origine de nombreuses actions en faveur de l'enfance, soit générales : oeuvres périscolaires, centres de loisirs, centres aérés, crèches, garderies, restauration scolaire, écoles municipales de sport, soit spécifiques : lutte contre l'illettrisme, initiation à la musique dans les écoles, apprentissage des langues, éducation sanitaire, etc...

L'accueil de la petite enfance constitue une priorité : les socialistes l'avaient pris en compte en ouvrant, dès 1982, la possibilité pour les communes d'établir par contrats avec les caisses d'allocations familiales un plan de développement



Collection Parti Socialiste

des divers modes d'accueil des jeunes enfants. Cette politique contractuelle doit être vigoureusement relancée.

Les socialistes doivent par ailleurs favoriser toute action en faveur : des stages, de la formation professionnelle, de la formation continue, des initiatives de remises à niveau en liaison avec les associations concernées, et toute action en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Ils auront à coeur de définir au niveau communal et intercommunal, un véritable plan local d'insertion et de développement. Celui-ci constituera le cadre pour impulser, encourager, coordonner et accompagner les initiatives prises par les différents partenaires concernés par l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

La sécurité

Incontestablement, depuis ces dernières années, un bon nombre de municipalités ont modifié leur façon d'aborder les problèmes de sécurité.

En plusieurs lieux, à l'initiative des socialistes, ont été créés des conseils communaux de prévention de la délinquance réunissant tous ceux qui, sur un territoire donné, peuvent intervenir de façon efficace pour éviter des situations de délinquance. Dans la majeure partie des cas, ce genre d'initiative s'est avéré efficace. En revanche, les communes qui ont renoncé à ce système ont vu leur taux de délinquance augmenter parfois dans des proportions importantes. Le cas de la ville de Dreux en est un triste exemple.

Si la sécurité relève de la responsabilité de l'Etat, il n'en est pas moins vrai que la protection des personnes et des biens suppose, en plus de l'action des services de police et de la justice, également la participation des travailleurs sociaux, des militants associatifs, syndicalistes, commerçants et élus aux moyens à développer pour créer les conditions d'une meilleure sécurité.

La police municipale peut avoir une action dans ce domaine tout en restant prioritairement dans son rôle, à savoir veiller à faire respecter les arrêtés du maire.

Les mairies socialistes doivent faire aussi des efforts en matière de sécurité routière.

La protection de l'environnement et du cadre de vie

C'est au sein des communes que doit se manifester la volonté politique de relever le défi écologique par la concertation avec les industriels, les agriculteurs, les associations et les pouvoirs publics, en vue de trouver les solutions les mieux appropriées aux problèmes du bruit, aux pollutions des rivières et de l'air, aux questions d'assainissement et de la protection des sites.

En faveur du cadre de vie, les socialistes ont beaucoup innové, notamment pour le développement social des quartiers. Beaucoup reste à faire en matière d'aménagement de l'espace urbain et rural, d'équipement des communes dans le souci d'une meilleure qualité de la vie. Des efforts supplémentaires en direction du droit au logement, et de l'habitat social, de la maîtrise foncière, des déplacements en milieu urbain devront être faits. Une attention toute particulière sera portée aux problèmes des transports, et notamment des transports en commun.

L'action sportive

Le sport fait partie intégrante de la formation des enfants et des jeunes. C'est un élément d'équilibre et de distraction pour les adultes. Pour cela les socialistes doivent créer en liaison avec les associations sportives, les conditions favorables à la pratique sportive, par des investissements (gymnases, salles de sport, courts de tennis, piscines, stades...) et des services (office des sports, école de sports, etc...).

Par les dimensions sociales (facteur d'intégration dans la cité, facteur de prévention et d'insertion), éducatives et économiques (rayonnement de la ville, image de marque dont il est porteur), le sport est aujourd'hui encore plus qu'hier un atout à privilégier, et des actions résolues doivent être menées pour le développement des activités sportives et de loisir dans la commune.

L'aide apportée au sport professionnel est tout à fait nécessaire mais les élus socialistes devront veiller à ce que cela ne se fasse pas au détriment du sport amateur et du sport de loisir.

L'action culturelle

Il est important pour les socialistes que les communes aient une politique culturelle afin de permettre aux citoyens, no-



tamment dans les communes rurales, de pouvoir accéder à toutes les formes de création, sans oublier la culture locale, soit en tant que spectateur soit en tant qu'acteur.

Dans une large mesure, malgré les efforts des gouvernements socialistes, la culture est restée le privilège d'une élite favorisée par le savoir et les moyens matériels.

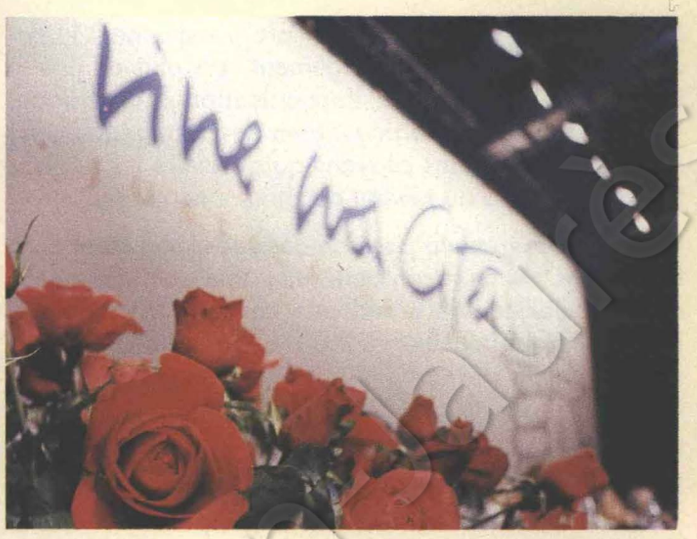
Les municipalités socialistes doivent poursuivre leurs efforts pour lutter contre les inégalités culturelles, en développant la formation aux pratiques artistiques, en aidant les associations culturelles, en favorisant les initiatives, en s'adressant aux milieux les plus défavorisés et en intervenant pour assurer le maintien ou l'implantation d'équipements. Elles éviteront ainsi la constitution de véritables déserts culturels. La commune, par exemple, peut assurer avec l'aide de l'Etat, la présence de salles de cinéma dans les banlieues, les petites villes et les zones rurales.

Une politique municipale d'achats d'oeuvres d'art peut aussi contribuer à aider la création artistique.

La mise en valeur du patrimoine architectural et historique doit être aussi un élément important de l'action culturelle des communes.

L'ouverture sur le monde

Les relations entre les collectivités locales de France et celles des pays étrangers et entre leurs habitants, sont des éléments importants pour la compréhension mutuelle entre les peuples et pour la paix.



C'est à partir des communes que peut être concrètement améliorée une politique de coopération et de développement fondée notamment sur les jumelages avec les collectivités étrangères et tout particulièrement en direction de l'Europe et du Tiers Monde.

Les jumelages avec des communes d'Europe permettront de faire avancer concrètement la notion de construction européenne, et ceux, avec des communes du Tiers Monde permettront de tisser des liens de solidarités en vue du développement.

Les socialistes veilleront à ce que les jumelages aient une réalité concrète : projets éducatifs, culturels, économiques, etc...

Vendredi

"Vendredi" publie cette semaine le manifeste autour duquel sera organisée la campagne des socialistes pour les municipales de mars 89. La presse en a déjà beaucoup parlé. Voici l'occasion de le découvrir dans son intégralité et peut-être, en même temps, pour vous de connaître un peu mieux notre hebdomadaire. Ce numéro est exceptionnel. Abonnez-vous vite pour le recevoir régulièrement.

☐ Je souhaite recevoir gratuitement Vendredi, l'hebdomadaire des socialistes pendant trois mois

☐ Je souhaite m'abonner pour un an.
Veuillez trouver ci-joint la somme de 200F

Nom .....Prénom .....

Adresse : Rue .....N° .....Bât./Esc. .....

Commune .....Code Postal .....

Bureau distributeur .....Pays .....

Collection Archives

Les socialistes veulent changer progressivement la société. Ce processus de changement vers plus de justice concerne l'ensemble de l'organisation économique, sociale et politique du pays. Bien des changements ne seront perçus par les citoyens qu'à travers les réalisations entreprises au niveau de chaque commune.

Ce manifeste trace la position des socialistes pour l'action locale. D'une façon générale, une politique municipale socialiste doit prendre en charge sans ambiguïté, tout ce qui peut permettre d'assurer au citoyen sa formation, de développer son environnement culturel d'améliorer son cadre de vie et de favoriser son emploi sur place.

La mise en oeuvre de ce projet constitue l'un des enjeux des prochaines élections municipales. Fidèles à leur stratégie : de rassemblement des socialistes, de rassemblement de la gauche et de rassemblement de la majorité présidentielle, conscients d'être ce grand parti, autour duquel se rassembleront les forces de progrès, les socialistes se proposent d'engager une nouvelle étape en 1989 avec tous ceux qui veulent bien se joindre à eux pour gérer les communes.

Pour les socialistes, les élections municipales de 1989 ne sont pas séparées des grands enjeux de la politique nationale.

La droite mobilise déjà en vue de cette échéance, dans chacune de nos villes et de nos villages. Elle se présente avec une volonté de revanche sur ses échecs présidentiel et législatif de 1988. Les socialistes, quant à eux, n'ont pas un langage au sommet de l'Etat et un autre au niveau des communes. L'action du gouvernement, et celle du maire socialiste du plus petit village, sont inspirées par le même idéal, le même projet, et sont au service des mêmes valeurs.

Les socialistes souhaitent, en continuité avec l'oeuvre déjà entreprise, voir des communes de plus en plus nombreuses participer, au niveau de responsabilités qui est le leur, au grand mouvement de construction d'une société plus juste, plus libre et plus fraternelle.

Pour cela les socialistes appellent les Françaises et les Français à les rejoindre et à mener avec eux cette grande bataille pour le progrès au niveau local et à voter pour eux en mars 1989.



L'Avenir Graphique - Torcy

Collection Jaurès